Prise de position concernant le financement en ambulatoire des soins en oncologie spécialisés :

Les traitements modernes contre le cancer nécessitent des tarifs adaptés – sinon, des lacunes dans la prise en charge apparaissent, au détriment des patient·es et de leurs proches.

Les soins oncologiques ambulatoires sont à un tournant : de plus en plus de personnes reçoivent des traitements hautement complexes en ambulatoire. Immunothérapies, traitements anticancéreux ciblés et oraux, thérapies cellulaires et protocoles thérapeutiques personnalisés exigent un suivi étroit – incluant la gestion professionnelle des effets indésirables et le soutien professionnel à l'autogestion pour les patient·es.

Malgré la grande qualité des traitements oncologiques en Suisse, une enquête nationale[1] menée auprès de plus de 7 800 personnes concernées révèle que près de la moitié d'entre elles reçoit trop peu de soutien pratique dans le traitement des conséquences à long terme, et un tiers estime que les proches ne sont pas suffisamment informés pour assurer une prise en charge à domicile. En Suisse, ces prestations sont principalement fournies par des infirmières et infirmiers spécialisés en oncologie. Par exemple, ces derniers, en 2025 dans un hôpital universitaire, ont mené plus de 10 500 consultations ambulatoires pour environ 3 000 patient·es, dont environ 3 000 par téléphone.

Un sondage récent de SOS[2] montre cependant que plus d'un tiers de ces infirmier·ières n'ont que trop peu de temps, en ambulatoire, pour s'entretenir avec les patient·es et pour des conseils – alors qu'il est prouvé que ce sont précisément ces prestations de soins qui préviennent les complications et réduisent la mortalité.

Avec l'introduction du nouveau système tarifaire ambulatoire TARDOC, les prestations essentielles des soins oncologiques spécialisés ne sont désormais plus correctement prises en compte. Il en résulte un déficit de financement précisément là où les soins ambulatoires contre le cancer connaissent la plus forte croissance et où, avant l'introduction du TARDOC, de graves lacunes existaient déjà.

Sans une solution rapide, des lacunes dans la prise en charge risquent de se produire, avec des conséquences directes sur la sécurité des patient·es, la qualité des soins et la viabilité économique du système de santé. Ce ne sont pas les soignant·es en tant que groupe professionnel qui sont touché·es, mais les patient·es atteint·es de cancer ainsi que l'ensemble du système de santé.

[1] https://www.scape-enquete.ch/d/die-studie-in-kurze
[2] Eicher M., Ketzer M. & Simon M. (2024) Der Swiss-Austrian Oncology Nurses Survey (SanOS). Onkologogiepflege, 03 (5-7).

© Onkologiepflege Schweiz, Mauerrain 3, 3012 Bern (Version 1.0, August 2026)

Ce qui a changé avec TARDOC

Sous TARMED, il existait des positions tarifaires propres au traitement et la prise en charge en ambulatoire des patient·es en oncologie, sans prescription médicale. Avec TARDOC, ces positions spécifiques ont été supprimées. Les prestations sont désormais assorties à une surveillance non médicale spécialisée liée à l'administration de perfusions. Or, ces positions ne reflètent ni l'ensemble de l'éventail des prestations des soins oncologiques spécialisés, ni l'effort effectif fourni, approprié en matière de conseil, de coordination et de prise en charge. Selon la situation thérapeutique, il en résulte par conséquent une rémunération nettement inférieure, voire inexistante, pour les prestations fournies à ce jour.

Les soins oncologiques spécialisés sont un élément central de la médecine oncologique moderne

Les soins oncologiques ambulatoires englobent aujourd'hui bien plus que l'administration d'un traitement. Ils comprennent notamment :

- information et éducation structurées des patient·es et de leurs proches
- préparation à des traitements complexes
- gestion systématique des effets indésirables
- évaluation clinique et dépistage précoce des complications
- conseils téléphonique entre les rendez-vous de traitement, y compris télésurveillance des « signaux d'alerte »
- soutien à l'observance thérapeutique, en particulier en cas de traitements anticancéreux par voie orale
- collaboration avec des oncologues clinicien·nes, des médecins généralistes, les services d'aide à domicile (Spitex) et d'autres prestataires de soins
- accompagnement psychosocial de même que promotion de l'autogestion
- coordination administrative de parcours de soins ambulatoires complexes.

Ces prestations contribuent considérablement à ce que les traitements oncologiques modernes puissent être réalisés de manière sûre. Elles préviennent des complications, réduisent les hospitalisations imprévues et pour commencer, rendent possible, pour de nombreux patients et patientes, un traitement ambulatoire réussi.
La structure tarifaire actuelle ne reflète pas suffisamment ces prestations. Si elles ne sont pas financées de manière adéquate, les prestataires ne pourront plus, à long terme, maintenir ces offres à leur niveau actuel.

La médecine oncologique moderne a besoin de tarifs modernes

La logique des tarifs actuels est orientée principalement sur des prestations médico-techniques. Or, la réalité des soins oncologiques ambulatoires modernes s'est profondément modifiée.

La complexité résulte aujourd'hui notamment

- du développement rapide de nouveaux traitements
- de traitements hautement efficaces nécessitant une gestion rigoureuse des effets indésirables,
- du nombre croissant des traitements ambulatoires,

© Onkologiepflege Schweiz, Mauerrain 3, 3012 Bern (Version 1.0, August 2026)

- de l'allongement de la durée de survie et des besoins en prise en charge qui en découlent,
- de la coordination complexe entre les différents prestataires,
- d'un besoin croissant de conseil et d'information de la part des patient·es et de leurs proches.

Cette évolution doit également se refléter dans le système tarifaire. Une prise en compte tarifaire appropriée des soins oncologiques spécialisés est une condition préalable à des soins ambulatoires contre le cancer de haute qualité, économiques et centrés sur les patient·es.

Nos revendications

1. Prise en compte tarifaire adéquate des soins oncologiques spécialisés dans TARDOC

Les prestations des soins oncologiques spécialisés doivent être prises en compte de manière exhaustive, transparente et couvrant l'intégralité des coûts dans le système tarifaire ambulatoire.

Il convient notamment de prendre en compte de manière appropriée le conseil, l'éducation, la gestion des effets indésirables, l'évaluation clinique, la coordination ainsi que d'autres prestations de soins complexes.

2. Mise en œuvre rapide d'une solution solution transitoire pragmatique

Jusqu'à ce qu'une solution tarifaire durable puisse être mise en place, une solution transitoire à court terme est nécessaire pour garantir le financement des soins oncologiques spécialisés. Ainsi seulement, les offres de soins existantes pourront être préservées et des lacunes dans la prise en charge seront évitées. Tout retard supplémentaire met d'ores et déjà en péril la prise en charge ambulatoire du cancer.

3. Responsabilité conjointe des partenaires tarifaires

Les partenaires tarifaires portent conjointement la responsabilité pour une prise en charge oncologique ambulatoire sûre, de haute qualité et économique. C'est pourquoi il est nécessaire de trouver rapidement une solution qui

- tienne compte des réalités concrètes des soins,
- renforce la sécurité des patients,
- élimine les incitations inopportunes,
- soutienne l'objectif de politique de santé, à savoir, privilégier « l'ambulatoire au stationnaire »,
- garantisse le financement durable des soins oncologiques spécialisés.

© Onkologiepflege Schweiz, Mauerrain 3, 3012 Bern (Version 1.0, August 2026)

Notre objectif commun

Des prestations ambulatoires de haute qualité en oncologie ne sont pas possibles sans des soins infirmiers spécialisés en oncologie. Ceux-ci contribuent de manière décisive à ce que

- les traitements soient dispensés en toute sécurité,
- les patientes et patients puissent suivre leur traitement avec succès,
- les complications soient détectées à un stade précoce
- les hospitalisations inutiles soient évitées,
- les ressources limitées du système de santé soient efficacement utilisées.

Le financement de ces prestations n'est par conséquent pas seulement le problème de certains groupe professionnels en particulier. Il s'agit d'une condition sine qua none pour la sécurité des patients et des patientes, pour la qualité des soins et pour la rentabilité.

Quiconque entend renforcer la prise en charge ambulatoire en oncologie doit assurer un financement durable des soins oncologiques spécialisés.

Pourquoi les soins oncologiques spécialisés sont indispensables :

- Chaque année, de nombreux nouveaux traitements contre le cancer font leur apparition sur le marché
- De plus en plus de traitements contre le cancer sont dispensés en ambulatoire.
- Les traitements anticancéreux modernes deviennent de plus en plus complexes et nécessitent un accompagnement infirmier continu.
- Les soins oncologiques spécialisés prennent en charge la surveillance, l'information, l'éducation, la gestion des effets secondaires et la coordination – des prestations que le corps médical ne peut à lui seul assurer dans la mesure nécessaire dans le cadre des soins quotidiens actuels, et pour lesquelles les autres professions de santé ne disposent pas des connaissances médicales et des compétences infirmières requises.
- La détection précoce des effets secondaires permet d'éviter les urgences, les hospitalisations et les interruptions de traitement.
- Un accompagnement infirmier de haute qualité améliore l'adhérence thérapeutique et permet l'utilisation en toute sécurité de traitements anticancéreux hautement efficaces et coûteux.

Un financement insuffisant des soins oncologiques spécialisés met donc non seulement en péril la prise en soins et entraîne une charge inutile pour les patient·es et leurs proches, mais entraîne également, à long terme, une augmentation des coûts de santé.

© Onkologiepflege Schweiz, Mauerrain 3, 3012 Bern (Version 1.0, August 2026)

Quels sont les enjeux ?

Sans une solution rapide au niveau des conventions tarifaires, des restrictions concrètes risquent de s'imposer. Entre autres, les prestations suivantes pourraient ne plus être proposées à l'avenir, ou seulement de manière limitée :

- Information et éducation structurées avant le début du traitement
- Conseils par téléphone entre les rendez-vous de traitement
- Gestion rigoureuse des effets secondaires
- Accompagnement compétent des patient·es sous traitements anticancéreux par voie orale
- La coordination entre l'oncologie, les médecins généralistes, les services d'aide à domicile (Spitex) et d'autres professionnels
- Les services de conseil spécialisés tels que les infirmièr·es référentes du cancer du sein (Breast Care Nurses)
- Les programmes d'accompagnement des survivant·es du cancer et le suivi structuré à long terme des personnes touchées par le cancer
- Les modèles de soins innovants et les développements dans le domaine des soins oncologiques ambulatoires.

Les conséquences

- Une baisse de la qualité des soins pour les personnes touchées par le cancer
- Une augmentation des consultations d'urgence imprévues
- Une augmentation des hospitalisations
- Une augmentation des interruptions de traitement
- Une baisse de l'adhérence thérapeutique
- Une mortalité plus élevée
- Une charge de travail accrue pour les médecins traitant·es
- Une hausse des coûts de santé

L'absence de financement ne permet pas de réaliser des économies : elle ne fait que transférer les coûts vers des prestations hospitalières nettement plus couteuses ou vers les personnes concernées elles-mêmes.

© Onkologiepflege Schweiz, Mauerrain 3, 3012 Bern (Version 1.0, August 2026)